



C I B

36483

Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.Organisme de contrôle agréé
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail569270
508356
2^e étageBruxelles : 126, b^{te} 12 - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles
Hainaut : Parc Initialis - 2 rue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse
T.V.A. BE 0406.671.312 Compte Bancaire : 340-0298168-28Tél : 02 245 46 95 Fax : 02 245 12 78
Tél : 06 532 15 51 Fax : 06 532 15 77
Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : 07/16 05 04/04.	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle : 4 5 10	N°TVA/N°C.Ident. : 590 985 4618 26.
Propriétaire (Nom-Prénom) :	Adresse de l'installation : 162 B
Adresse :	Rue de Rohemot. 4010 Liège

1) **REFERENTIELS** : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-102) **TYPE DE CONTROLE** :

- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) **TYPE D'INSTALLATION** :

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : , soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : N.C. Raccordement suivant câblage tableau : Tension : V.

Alimentation tableau principal : 3 X 10 mm². Protection raccordement : 17 A. (☒ In max. à prévoir).Colonne d'alimentation : N.P. X mm². Interr-Sect.Général : 07/63 A.Nombre de tableaux : 1. Nombre de circuits terminaux : 9. R_E = 2.5 Ω R_{IGEN} = 500 MΩ.Type prise de terre : ☐ boucle ☒ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	63	3	0.3	Tous								
	63	3	0.07	5								

4) **DESCRIPTION DE L'INSTALLATION** :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections

5) **MANQUEMENTS** : Infraction N° 01.

Vice 07.07.2010.

Note. nous emettons des Reserves quand a l'acceptabilite de la conversion du PE dans la boîte Techco.

Aucun Recepteur ni point de branchement de Placé le jour du contrôle.

6) **NOTES** :- Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable.
☐ absence de différentiel. - Les schémas ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.

7) **CONCLUSION** :☒ **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : 05/2035.

☐ **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ - Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ - **Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme.** Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour CIB,

N.W.M.

Date d'émission :

4/5/10

Nom/signature du demandeur
Pour réception,